

Organisateur d'événement : votre formulaire unique



demande d'autorisation préalable pour l'organisation de manifestation

La demande doit être faite le plus tôt possible pour les événementiels de grande envergure et **au plus tard deux mois en avance**. Durant les périodes particulièrement chargées en manifestations (avril à septembre), il est recommandé de déposer le dossier quatre mois avant.

A noter : la demande ne vaut pas autorisation

La ville souhaite à la fois :

- améliorer la maîtrise du calendrier des manifestations et événements, ainsi que leur répartition sur l'année
- améliorer la qualité de l'accueil de l'organisateur de manifestation par la mise en place d'un guichet unique

organisateur de la manifestation

Porteur de projet :

Nom :

Qualité du responsable :

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Nom et prénom de la personne à contacter pour le projet :

Téléphone :

Envoyer un document **par mail** (plaquette de présentation, flyer, autorisation, attestation d'assurance...)

manifestation

Nom événement :

Lieux prévus ou souhaités (déroulant) :

Autre lieu, précisez :

Descriptif court de la manifestation :

Date et horaires

Montage : du _____ au _____

Ouverture au public : du _____ au _____

Démontage : du _____ au _____

De restitution du site pour contrôle par un agent municipal :

Public

Nombre de personnes concourant à la manifestation
(bénévoles, exposants, sportifs, staff, sécurité...) :

Nombre de spectateurs attendus :

La manifestation est-elle payante pour le public ? oui non

Si oui, tarif :

Votre manifestation comprend elle de la diffusion de musique : oui non

Si oui précisez :

Débit de boisson / vente

Surface occupée par la buvette :

Espace :

Buvette sans alcool (si oui pas d'autorisation requise) :

Buvette avec alcool (licence 1 et 3) :

Prévoyez-vous de la vente ? oui non

(si oui pensez à faire une demande de droits de place)

Votre événement va-t-il impacter la voie publique, circulation,
stationnement, si oui, quelles sont les voies ou zones impactées :

Déclaration préfecture faite (si non, merci de le prévoir) : oui non



BESOIN MATERIEL :

Sous réserve de la disponibilité et de la faisabilité du projet, le service festivités vous fera un retour.

Les tarifs s'entendent pour une période de trois jours.

Pour les associations carmausines et lorsque les animations sont sans but lucratif avéré, il est proposé de ne pas payer directement le matériel, mais d'en tenir compte dans les attributions des subventions l'année suivante.

Indiquez les quantités souhaitées, le nombre entre parenthèse correspond au volume maximal disponible.

Table bois (150) / tarif à l'unité : 2 €

Banc bois (300) / tarif à l'unité : 1,7 €

Chaises (200) / tarif à l'unité : 0,8 €

Module de bar (6) / tarif à l'unité : 10 €

Buvette 3 X 3 (1) / tarif : 10 €

Barnum 8 x 5 m (2) / tarif à l'unité : 130 €

Barnum 12 x 5 m (1) / tarif : 160 €

Barrière Vauban (200) / tarif à l'unité : 2,3 €

Barrières Héras (40) / tarif à l'unité : 4 €

Gradin 580 places - 280 places salle Mitterrand / tarif à la place montée : 3 €

Scène 10m x 8 m modulable / tarif à l'unité 1,2X1,2m : 4 €

Podium remorque 8 x 6 m couvert / tarif : 220 €

Plancher de bal 7 m x 11 m / 10cm haut / tarif à l'unité 1,2X1,2m : 4 €

Praticables 2 m x 1 m (15) / tarif à l'unité : 8 €

Grilles d'exposition (20) / tarif à l'unité : 1,5 €

Le transport (A/R) de votre matériel sera facturé 20 € sur Carmaux et 35 € hors de la ville.

Vous devez avoir souscrit une assurance responsabilité civile ou professionnelle de l'année en cours, couvrant tout risque pouvant survenir du fait de votre installation et de l'exercice de votre activité.

En cas de buvette, l'attestation devra mentionner les garanties pour les risques alimentaires.